ANNEXES

ANNEXE 1

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAR-TH-42**

Accumulateur d'eau chaude à condensation

1. Secteur d'application

Appartements existants.

2. Dénomination

Mise en place d'un accumulateur d'eau chaude à condensation.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Les locaux professionnels au sein d'immeubles collectifs existants sont assimilés à des appartements.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

21 ans

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac pour un appartement		Nombre d'appartements
25 000	**X**	**N**